



COORDINATION NATIONALE INFIRMIERE
270 Bd Sainte Marguerite
13 009 MARSEILLE
6508 / RC 1249 /1
☎ : 04 91 74 50 70 / 📠 : 04 91 74 61 47
www.coordination-nationale-infirmiere.org

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé
14 avenue Duquesne
75700 PARIS

Lettre Recommandée avec A.R.

Marseille, le 18 février 2010

Objet : PREAVIS DE GREVE

Madame le Ministre,

La Coordination Nationale Infirmière (CNI), conformément aux articles L.521-2 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 - article 10, appelle l'ensemble des **étudiants en soins infirmiers, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de Santé, cadres supérieurs de Santé et directeurs de soins** de la Fonction Publique Hospitalière, à un mouvement de grève :

**A partir du 10 mars 2010 à 20h reconductible jusqu'au
26 mars 24h**

Pour les revendications suivantes :

- une véritable **revalorisation salariale** pour la profession infirmière (public et privé) sur une grille A type
- la reconnaissance des **infirmiers spécialisés** en master, avec une revalorisation de 115 euros par semestres d'études (25 points à 4.60€ en Fonction Publique)
- la reconnaissance de la **pénibilité de la profession infirmière** : maintien de la catégorie active en fonction publique, avec la bonification d'un an tous les 10 ans, et son élargissement au secteur privé
- une **revalorisation salariale rapide**, alors que le ministère ne propose aucune hausse avant décembre 2010 (IDE) ou juillet 2012 (cadres, IADE, IBODE, puéricultrices)
- l'augmentation de la prime de **week-end** et une revalorisation conséquente de la prime de **nuît** (actuellement un euro de l'heure !)

Nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation, le jeudi 11 mars 2010 en début d'après midi afin de vous exposer les revendications de la filière infirmière.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Nathalie DEPOIRE
Présidente CNI